



Mrs: J. Masson, P. Roland, CF Dupau et P. Citaire
Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Legall et A. Preteux
Syndic : P. Petitgas

Ces semaines de confinement ont bouleversé nos vies. Nous espérons que vous ou vos proches n'avez pas été trop durement touchés par le virus Covid-19.

Nous vous rappelons que, dans le respect des consignes officielles suite à l'annonce du déconfinement intervenu le 11 mai 2020, les mesures spécifiques restent en vigueur lors du nettoyage des parties communes : interdiction de solliciter en direct le gardien (ou l'employé) et, a fortiori, interdiction pour ce dernier d'intervenir dans les parties privatives (chez un occupant).

Le gardien (ou l'employé) doit être seul lorsqu'il accomplit ses tâches et ainsi rompre toute interaction avec quiconque.

En cas de besoin, vous devez solliciter le gardien par téléphone 07 88 45 17 04.

Respectez les règles sanitaires :

- ne jetez pas vos masques dans les poubelles situées dans les halls.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire recommande de jeter tous les mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage dans **un sac poubelle spécifique**, et résistant. Une fois rempli et **correctement fermé**, ce sac doit être **conservé pendant vingt-quatre heures**. Et ce n'est qu'après ce laps de temps qu'il peut être jeté dans le sac poubelle contenant les ordures ménagères. Surtout **ne jamais jeter les masques, gants et lingettes dans la poubelle jaune** où sont collectés les déchets recyclables. Ces mesures sont destinées à éviter tout contact entre les personnes chargées du ramassage et du tri, et des surfaces potentiellement contaminées. Elles doivent être respectées même si vous n'êtes pas malades.

- ne jetez pas de lingettes dans les toilettes !

Le Centre d'information sur l'eau rappelle qu'il ne faut surtout pas jeter les lingettes désinfectantes dans les toilettes. « Contrairement aux idées reçues, la plupart des lingettes ne se désagrègent pas comme le papier toilette. Elles finissent par boucher les tuyaux des réseaux d'assainissement et entraver le bon fonctionnement des stations d'épuration".

◇ Travaux

- SPEBI : la « dernière et ultime » campagne de levées de réserves privatives que **SPEBI** devait faire initialement du 23 au 27 mars se fera **du 15 au 30 juin de 9h à 16h**. Depuis le 1^{er} juin, SPEBI a apposé un avis de passage avec le numéro de téléphone de l'ouvrier, sur les portes palières des copropriétaires chez qui il reste des réserves à lever pour leur proposer un créneau de visite plus une prise de rendez-vous par appels téléphoniques.

- GROFILLEX : les visites de levées de réserves privatives sont programmées à compter du 15 juin. Les rendez-vous sont pris par téléphone.

Par ailleurs, les levées de réserve collectives sont en cours de réalisation. Des réglages et réparations de portes de caves et de halls sont programmés. Une fissure sur le mur est à reprendre et un cache volet est à remplacer au bâtiment Offenbach.

◊ Aides individuellement ANAH et départementales.

SOLIHA a traité l'intégrité des demandes reçues complètes. A l'issue du déconfinement, SOLIHA a transmis ces demandes à ANAH. Compte tenu du volume à traiter, les virements du département et ANAH doivent être effectués prochainement.

◊ Assemblée Générale

Dans le contexte de la crise sanitaire engendrée par le Covid-19, l'Assemblée Générale qui devait se tenir le 14 mai a été reportée. La date du **JEUUDI 17 septembre** a été retenue. Par contre, nous n'avons pas encore l'aval de la Mairie pour l'organiser, en respectant les gestes barrières et les règles sanitaires, à l'école Henri Prou.

Dans un premier temps, nous souhaitons distribuer les convocations 4 samedis matin de 9h à 12H :
Les 4 – 18 et 25 juillet et le 1^{er} août 2020.

Dans un second temps, nous vous tiendrons informés par voie d'affichage de l'organisation de notre Assemblée Générale.

◊ Constitution d'un nouveau conseil syndical

A l'issue de cette Assemblée Générale, des personnes vont être élus en qualité de membres du conseil syndical pour 3 ans.

Rappel : Le conseil syndical est constitué de copropriétaires élus par l'assemblée générale et a pour objet de contrôler et d'assister le syndic dans sa gestion.

Une bonne communication doit s'instaurer entre ces deux acteurs (syndic et conseil syndical) pour une gestion efficace. Le syndic transmet devis, contrats et factures au conseil syndical. Celui-ci a un rôle de contrôle et de surveillance, mais il est aussi un organe de liaison entre le syndic et les copropriétaires. Il doit faire remonter les besoins de la copropriété.

Nous sommes en attente de candidatures. Si la vie de notre résidence vous intéresse, venez nous rejoindre. A l'avance, merci de déposer votre candidature auprès du syndic dès maintenant ou le jour de l'assemblée générale.

◊ Vie de la résidence

Nous rappelons, qu'il est strictement interdit :

- d'utiliser un barbecue sur les balcons (même électrique)
- d'étendre du linge sur le rebord des balcons

Enfin, nous constatons tous les jours que certains résidents ne tiennent absolument pas compte des règles d'hygiène.

Non, la crotte de chien ne fait pas d'engrais ! Elle détruit la pelouse ! C'est pourquoi même dans les espaces verts, il est indispensable de ramasser la crotte de votre chien ! Nous préconisons la responsabilité des propriétaires de chien en les incitant à avoir sur eux des sacs lorsqu'ils promènent leur chien. Le ramassage des déjections canines est surtout une question de volonté.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*